



Amendes exes de vitesse fait par mon ex compagne

Par **aubrespy**, le **11/06/2008** à **10:18**

bonjour en effet mon ex compagne a été flasher 2 fois par des radars en septembre et en novembre elle ne la pas dit on est séparé elle est partie sans laisser d'adresse. la carte grise est à mon nom. j'ai reçu une lettre d'huissier me réclamant 640 euros elle est sûrement en fout moi je suis au rmi que faire ?

Par **Tisuisse**, le **11/06/2008** à **16:39**

Ben oui, vous le dites dans votre message : la carte grise est à votre nom donc, pour les excès de vitesse, vous restez pécuniairement responsable des amendes. Il aurait fallu, dès votre séparation, faire une "mutation" du véhicule avec changement de carte grise, au seul nom de votre ex-compagne. Attendez-vous, dans un futur proche ou lointain, à d'autres surprises de la sorte.
Voyez dès maintenant les services de police, de gendarmerie ou de la préfecture (cartes grises) pour savoir quoi faire, comment le faire et quand le faire afin que la carte grise soit à son seul nom.
Bonne chance.

Par **aubrespy**, le **12/06/2008** à **11:10**

bonjour merci pour votre réponse